



2006 - La retraite par répartition des salariés CADRES

(Enseignants des écoles privées sous contrat avec l'Etat)

Les cotisations prélevées (Achat de points)

Totalité du salaire	Taux
Salarié	0,75%
Employeur	0,75%

Tranche B *	Taux effectif
Salarié	7,7%
Employeur	12,6%

* jusqu'à 4 fois le plafond Sécu. Sociale
GMP (Garantie Minimale de Points : 120)

GMP totale	682,00 €
GMP Salarié	258,69 €
GMP Employeur	423,31 €

Tranche A	Taux effectif
Salarié	4%
Employeur	6%

Tranche A	Taux
Salarié	6,65%
Employeur	8,3%

Tranche A - plafond Sécu. Sociale :

- 2 589 € Brut/mois au 01/01/06
- 2 516 € Brut/mois au 01/01/05
- 2 475 € Brut/mois au 01/01/04

RA
Retraite Additionnelle

AGIRC
Institutions de Retraite
des Cadres

ARRCO
Association des Régimes de
Retraite Complémentaire

CNAV
Caisse Nationale
D'Assurance Vieillesse
Régime de base

Le montant de la retraite

(CNAV+ARRCO+AGIRC)x7%
Décret n° 2005-1233 du 20/09/05
(8% - 01/09/2010, 9% -01/ 09/2015,
10% -01/ 09/2020)

nombre de points × Valeur du point
Valeur du point : 0,4005 €
au 01/04/06

nombre de points × Valeur du point
Valeur du point : 1,1287 €
au 01/04/06

$\frac{SAM \times Taux \times Durée\ d'assurance}{160^{***}}$

- SAM : Salaire Annuel Moyen sur les 25 meilleures années si né(e) après 1947
- Taux : 50% - 1,00% par trim. manquant (0,875%-2006 / 0,750%-2007 / 0,625%-2008)
- *** né en 43/150 ; né en 44/152 ; né en 45/154 ; né en 46/156 ; né en 47/158.



2006 - La retraite par répartition des salariés **CADRES**

(Enseignants des écoles privées sous contrat avec l'Etat)

L'achat de points par les cotisations prélevées

Sur Tranche B *	Taux Contractuel	Taux d'Appel	Taux Effectif
Salarié	6,16%	125% (frais de gestion)	7,7%
Employeur	10,08%		12,6%
TOTAL	16,24%		20,3%



$$\text{Nombre de points} = \frac{\text{Cotisation Contractuelle}}{\text{Prix d'achat point}}$$

Salaire de référence AGIRC (ou prix d'achat) = 4,5444 € pour 2006

* jusqu'à 4 fois le plafond Sécurité sociale

** GMP (Garantie Minimale de Points) = 120 points

GMP totale (2006)	GMP part salariale	GMP part patronale
682,00 €	258,69 €	423,31 €

Sur Tranche A	Taux Contractuel	Taux d'Appel	Taux Effectif
Salarié	3,20%	125% (frais de gestion)	4%
Employeur	4,80%		6%
TOTAL	8%		10%



$$\text{Nombre de points} = \frac{\text{Cotisation Contractuelle}}{\text{Salaire de référence ARRCO}}$$

Salaire de référence ARRCO (ou prix d'achat) = 13,0271 pour 2006

** La GMP, initialement prévue à 144 points en 1989 pour un taux contractuel de 16%, a été ramenée à 120 points pour un même taux de cotisation par l'accord de 1996 entre le MEDEF, la CFDT, FO, la CGC et la CFTC en même temps qu'il supprimait l'avenant A17.